

Communiqué de presse pour les votations du 1^{er} juin 2008

Les infirmières et infirmiers disent **NON** à l'article constitutionnel !

L'association suisse des infirmières et infirmiers (ASI), section NE/JU, rejette catégoriquement l'article constitutionnel qui sera soumis au peuple le 1^{er} juin 2008.

Sous un titre qui laisse à penser que cet article améliorera la qualité et l'efficacité économique dans l'assurance-maladie, il s'avère que son acceptation constituerait un retour en arrière par rapport au système actuel de financement des soins : la prise en charge des soins ambulatoires et de longue durée ne serait plus garantie.

Alors que l'ASI se bat depuis des années pour faire reconnaître les soins chroniques au même titre que les soins médicaux ou diagnostiques, c'est tout le système de solidarité introduit par la LAMal qui est mis en péril ; cette idée est tout simplement inacceptable !

L'association désapprouve aussi :

- Le versement de la manne cantonale aux assureurs, sans aucun contrôle démocratique et transparent sur l'utilisation de ces fonds,
- La suppression de la liberté de choisir son professionnel de santé ou son institution de soins car les assurances ne choisiront pas sur des critères de qualité mais uniquement sur des critères économiques.

L'ASI dit **NON** si la qualité doit céder la place à l'économie !

Neuchâtel, le 8 avril 2008